

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 novembre 2002  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-septième session**  
Point 36 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 8 novembre 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique indiquant le nombre d'atteintes à la souveraineté du Liban commises par Israël en octobre 2002.

Les attaques lancées par Israël contre la souveraineté du Liban, sur terre, sur mer et dans les airs, constituent une violation de la Ligne bleue et de la résolution 425 (1978), menacent la stabilité dans la région et y font régner un climat de tension.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**



2

**Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2002, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Tableau statistique indiquant le nombre de violations commises par Israël en octobre 2002**

<i>Violations aériennes</i>				<i>Violations terrestres</i>				<b>Nombre total de violations</b>	<i>Observations</i>
<i>Avions de guerre à réaction</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	<b>Total</b>	<i>Violations maritimes</i>	<i>Attaques militaires</i>	<i>Violations sur le terrain</i>	<i>Infractions</i>		
				Incursions dans les eaux territoriales, tirs de fusées éclairantes	Raids aériens, bombardements de positions militaires et de centres importants	Tirs d'artillerie, coups de feu, incursions, établissement d'installations sur le territoire libanais	Menaces et brandissement d'armes, déplacements de terre, installation de fils Concertina* sur le territoire libanais		
15	6	–	<b>21</b>	<b>1</b>	–	–	–	<b>22</b>	Nombre total de violations au cours du mois précédent : <b>18</b>
<p>Le présent tableau ne récapitule pas les violations commises dans la zone occupée des fermes de Chab'a et des collines de Kafr Chouba, car celle-ci est considérée comme une zone d'opérations militaires.</p>									

Pour information.  
Concertina\* : fil de fer barbelé.